



**Résidence pour aînés autonomes et
en légère perte d'autonomie
et
CONVALESCENCE**

25, rue St-Émile, Ste-Brigitte-de-Laval
<http://residenceletrefledor.com/>
<https://www.facebook.com/ResidenceLeTrefledOr>
(courriel : laresidencedutrefledor@ccapcable.com)
(418-606-8606; 418-951-3737)
Résidence Certifiée (No. 6175)

**Vous désirez habiter dans un milieu sécuritaire,
dans une atmosphère familiale,
près de vos enfants?**

DOCUMENT D'ACCUEIL

Située à Sainte-Brigitte-de-Laval dans un cadre enchanteur, la vocation de la Résidence Le Trèfle d'Or est d'accueillir une clientèle d'aînés de 60 ans et plus autonomes et en légère perte d'autonomie. Elle compte 23 logements de 3 ½ pièces répartis sur deux étages et aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

La légère perte d'autonomie est définie ici comme étant l'incapacité ou la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne dont l'entretien ménager, la lessive, la préparation de 3 repas par jour, la difficulté à vivre dans un logement ou un bâtiment non adapté ou encore à vivre dans l'isolement (besoin de sécurité).

1- Commodités de base :

Elle offre plusieurs commodités de base telles que :

- Immeuble à accès contrôlé
- Ascenseur
- Salle de lavage sur chaque étage
- Bibliothèque aménagée pour la lecture, le bricolage, les casse-têtes et les jeux de société
- Salle multiservice pour salon de coiffure, soins de pieds et autres soins (installations mises à la disposition des coiffeuses et professionnels de soins de pieds ou autres soins choisis par les résidents)
- Salon communautaire avec piano
- Salle à manger communautaire avec service aux tables
- Ordinateur au salon à la disposition des résidents
- Service de visioconférence par Zoom ou Messenger organisé par la Résidence au salon pour permettre aux résidents de garder le contact avec leurs familles
- Terrasse avec tables et balançoires
- Jeu de pétanque
- Jardin communautaire
- Balcon individuel pour chaque logement
- Logements et espaces communs aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite

2- Services de base relatifs à la sécurité :

Les services de base offerts avec le loyer sont :

- **Surveillance 24h/24 :**
 - Présence en tout temps d'un ou d'une responsable/surveillance avec formation RCR/Premiers secours
- **Système d'appel d'urgence (Tirettes d'appel) :**
 - Appel simultané de 911, surveillant(e) de la résidence, premiers répondants de Sainte-Brigitte-de-Laval et d'ambulanciers
 - Interventions en cascade de ces intervenants
 - Application d'une procédure de déclaration des incidents et des accidents et de divulgation des accidents.

3- Services spécifiques relatifs à la légère perte d'autonomie :

Les services spécifiques sont :

- **Repas :** 2 repas par jour (dîner et souper) servis en salle à manger avec service aux tables et 1 collation
- **Entretien ménager :** 1 fois par semaine ou 1 fois par 2 semaines (selon le forfait choisi)
- **Buanderie :** 1 fois par semaine ou 1 fois par 2 semaines (selon le forfait choisi)

4- Services d'assistance personnelle aux activités de la vie quotidienne :

Il est à noter qu'aucun service de soins infirmiers ni d'assistance personnelle aux activités de la vie quotidienne (AVQ : soins d'hygiène, aide à l'alimentation, aide à la mobilisation et aux transferts, distribution de médicaments, services médicaux et soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne) n'est offert à la *Résidence Le Trèfle d'Or*. En fait, le recours à de tels services correspond ici à un degré de perte d'autonomie qui n'est pas pris en charge par la *Résidence Le Trèfle d'Or*. **NOTE :** Il est possible au résidant d'avoir recours à des ressources externes indépendantes qu'il doit rémunérer à la pièce.

5- Conditions d'accueil de personnes présentant une incapacité et limites quant à la capacité de la Résidence d'héberger des personnes présentant une incapacité

Tous les logements, de même que toutes les aires communes sont conçus afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite avec un déambulateur, un fauteuil roulant ou un quadriporteur.

Toutefois, considérant la vocation de la Résidence qui est à l'effet d'accueillir seulement des personnes autonomes et en légère perte d'autonomie, la Résidence n'est pas en mesure d'accepter les personnes présentant une perte d'autonomie plus importante que ce qui est spécifié dans la définition de « légère perte d'autonomie », notamment au regard de troubles cognitifs, ou présentant une incapacité à pourvoir seules à leurs besoins personnels de la vie quotidienne (AVQ) ou à se déplacer seule pour effectuer leurs tâches de la vie quotidienne, notamment pour se rendre à la salle à manger. La légère perte d'autonomie est définie comme l'incapacité ou la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne dont l'entretien ménager, la lessive, la préparation de 3 repas par jour, la difficulté à vivre dans un logement ou un bâtiment non adapté ou encore à vivre dans l'isolement (besoin de sécurité).

6- Programmes d'aide financière

Les locataires peuvent être admissibles à deux types d'aide financière, soit :

6.1 Subvention au loyer

Les personnes ayant un revenu familial inférieur ou égal à 27 500 \$ peuvent être admissibles à une subvention de la SHQ/Municipalité concernant la partie « loyer » de leur location. En fait, la Résidence dispose de 22 subventions pour ses 24 logements. Depuis 2012, seuls les locataires avec la formule « Tous les services » (forfait 1 ou forfait 2) sont admissibles à la subvention au loyer.

6.2 Crédits d'impôt pour maintien à domicile

Les aînés de 70 ans et plus sont admissibles au crédit d'impôt pour maintien à domicile pour la partie « services » de leur location. Il est à noter que le Conseil d'administration a mandaté la direction de la Résidence pour prendre en charge, pour les locataires, la gestion des réclamations prévues par les différents programmes gouvernementaux et qu'aucun frais supplémentaire n'est ajouté à cet effet.

7- Formules de location offertes et coûts :

7.1 Location annuelle : Trois formules de location annuelle disponibles à la Résidence Le Trèfle d'Or

Formule	Description des services	Coût ⁽³⁾	
		1 personne	Couple
<u>Forfait 1</u> : Tous les services (Admissible) à une subvention au loyer)	Surveillance 24h/24 + Appel d'urgence + 2 Repas + Collations + Entretien ménager + Buanderie (chaque semaine)	1 669 \$ (Coût réel : voir tableau 2)	2 056 \$ (Réel : ⁽⁴⁾)
<u>Forfait 2</u> : Tous les services (Admissible) à une subvention au loyer)	Surveillance 24h/24 + Appel d'urgence + 2 Repas + Collations + Entretien ménager + Buanderie (en alternance aux 2 semaines)	1 615 \$ (Coût réel : voir tableau 2)	1 977 \$ (Réel : ⁽⁴⁾)
<u>Forfait 3</u> : Service de base seulement (NON-ADMISSIBLE) à une subvention au loyer)	Surveillance 24h/24 + Appel d'urgence + Soutien aux services	916 \$ (Coût réel : 897 \$ ⁽⁴⁾)	931 \$ (Réel : ⁽⁴⁾)
Stationnement	Service indépendant qui peut être ajouté à n'importe quel bail	30 \$	30 \$/auto

⁽²⁾ : L'annexe A présente la grille détaillée des services offerts à la Résidence Le Trèfle d'Or pour les forfaits 1, 2 et 3 et précise aussi les services qui ne sont pas offerts par la Résidence Le Trèfle d'Or

⁽³⁾ : Coûts du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Possibilité de prévoir au bail une période d'essai de 3 mois avec résiliation sans préjudice.

⁽⁴⁾ : Coût calculé en considérant uniquement la réduction de crédit d'impôt pour maintien à domicile

Tableau 2 : Coûts réels à payer pour différents revenus (Forfait 1) - En considérant les réductions de subvention au loyer (revenu familial ≤ 27 500\$) et de crédit d'impôt pour maintien à domicile (≥ 70 ans) - Pour le Forfait 2, retrancher 50\$ (Entretien ménager/Buanderie en alternance aux 2 semaines).

Revenu familial (\$/an)	Subvention au loyer (\$/mois)	Crédit d'impôt Maintien à domicile (\$/mois)	Avec tous les services		
			Total réductions (Subv. loyer + crédit d'impôt) (\$/mois)	Coût au bail (Loyer + Services complets) (\$/mois)	Coût réel (Coût bail - subv. loyer - crédit d'impôt) (\$/mois)
> 27 500 \$/an	0 \$	210 \$	210 \$	1 669 \$	1 459 \$
26 000 \$/an	303 \$	171 \$	474 \$		1 195 \$
24 000 \$/an	345 \$	165 \$	510 \$		1 159 \$
22 000 \$/an	386 \$	160 \$	546 \$		1 123 \$
20 000 \$/an	428 \$	155 \$	583 \$		1 086 \$
18 000 \$/an	470 \$	149 \$	619 \$		1 050 \$
16 000 \$/an	511 \$	144 \$	655 \$		1 014 \$
14 000 \$/an	553 \$	139 \$	692 \$		977 \$

7.2 Location à temps partiel :

La Résidence offre un logement 3 1/2 complètement meublé en location à la journée, fin de semaine, semaine ou au mois avec les services de surveillance 24h/24, appel de garde, 2 ou 3 repas par jour, l'entretien ménager et la buanderie 1 fois/semaine. Les clientèles visées et les types de services et de séjours sont décrits dans le tableau 3. Il est nécessaire de communiquer avec la Direction pour discuter de la formule appropriée et du coût afférent.

Tableau 3 : Offre de services à temps partiel

Description des services	Type de Séjour	Clientèle visée / Besoin	
1- SERVICES COMPLETS			
Logement 3½ meublé Surveillance 24h/24 Appel d'urgence Repas (2 ou 3/jour) Entretien ménager (1/sem.) Buanderie (1/sem.)	Journée	Convalescence suite à une hospitalisation	Vous sortez de l'hôpital et vous aimeriez reprendre vos forces dans un endroit tranquille, sécuritaire avec surveillance 24h/24 sans besoin de faire vos repas et sans entretenir votre maison ou votre appartement ?
	Fin de sem.	Vacances / Répit	Vous habitez avec un de vos enfants ou avec un autre membre de votre famille et vous aimeriez loger dans un endroit sécuritaire pendant quelques jours quand ces personnes doivent s'absenter de la maison ?
	Semaine		
	Mois	Essai avant de quitter définitivement votre maison	Vous désirez venir faire un essai avant de quitter définitivement votre maison sans déménager votre mobilier ?
2 ou 3 mois	ATTENTION : À titre de Résidence pour personnes autonomes et en légère perte d'autonomie, nous n'avons aucun service d'assistance personnelle aux activités de la vie quotidienne (soins d'hygiène, aide à l'alimentation, aide à la mobilisation et aux transferts, distribution de médicaments, services médicaux et soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne (AVQ)). Il vous est toutefois possible d'obtenir certains services du CLSC comme si vous étiez à votre maison ou encore d'avoir recours à une ressource externe privée à vos frais.		
2- SERVICES PARTIELS			
Logement 3½ meublé Avec repas ou Sans repas	Journée Fin de sem. Semaine Mois	Membres de la famille des résidents	Vous êtes un membre de la famille d'une résidante ou d'un résidant de notre Résidence Vous habitez à l'extérieur Vous venez en visite quelques jours à Ste-Brigitte-de-Laval ?

8- Activités sociales

Des installations sont prévues pour les activités sociales libres à la *Résidence Le Trèfle d'Or* et des activités y sont aussi organisées par des bénévoles pour les résidents. De plus, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, de même que plusieurs organismes communautaires, offrent des programmations d'activités auxquelles les résidents ont accès. L'annexe B présente un exemple de calendrier mensuel d'activités sociales disponible pour les résidents.

Un ordinateur est mis à la disposition des résidents au salon.

Un service de vidéoconférence par Zoom ou Messenger est organisé par la Résidence au salon pour les résidents pour leur permettre de garder le contact avec leurs familles.

9- Autres informations pertinentes

- Il est de la responsabilité de tout résident d'assurer ses biens personnels et d'avoir une assurance de responsabilité civile de 1 M\$;
- Les résidents peuvent choisir le pharmacien ou la pharmacienne de qui ils veulent recevoir leurs services pharmaceutiques ;
- Les règles de fonctionnement de la Résidence Le Trèfle d'Or sont présentées à l'annexe C en 3 documents, soit :
 - Règlement de Régie interne, adopté à l'AGA de la Résidence Le Trèfle d'Or du 7 juin 2007 ;
 - Règlement de l'immeuble Résidence Le Trèfle d'Or, tel qu'adopté avec modifications à l'AGA du 29 mai 2018 ;
 - Précisions concernant le fonctionnement interne à la Résidence Le Trèfle d'Or, tel qu'adopté à l'AGA de 2012 ;
- L'annexe D présente le code d'éthique auquel sont soumis tous les membres du CA, les employés, les travailleurs autonomes, de même que les bénévoles et les résidents de la Résidence Le Trèfle d'Or ;
- Il est possible, pour tout résident, de formuler une plainte au centre intégré de santé et services sociaux (CIUSSS) concerné relativement aux services qu'il a reçus ou aurait dû recevoir de la Résidence Le Trèfle d'Or. L'annexe E présente la documentation à cet effet.

10- Membres du Conseil d'administration 2020-2021 et Direction de la Résidence Le Trèfle d'Or

Danielle Thomassin, Présidente	Sarto Duguay, Administrateur
Jean Côté, Vice-président	Michelle Thomassin, Administratrice
Francine Belleau, Secrétaire-trésorière	Louis-Georges Thomassin, Administrateur
Renald Couture, Administrateur	Sylvie Sirois, Directrice

11- Pour information

Pour Information :

Sylvie Sirois : 418-951-3737 Courriel : direction@residenceletrifiedor.com

ATTENTION – COVID-19

En temps normal :

- les visites de location sont possible la semaine et la fin de semaine (jour ou soir)

En temps de COVID-19 :

- les visites de location virtuelles sont privilégiées
- une visite en personne est acceptée pour une location à court terme
- ces visites virtuelles ou en personne sont possibles sur réservation : en semaine et fin de semaine (jour et soir)